

Que dit la loi au sujet des jeunes et du tabac ?

Depuis 2003, le code de la santé publique (article L.3511-2-1) interdit de vendre du tabac aux mineurs de moins de 16 ans. Le code comprend aussi tout un ensemble de mesures visant à lutter contre le tabagisme des jeunes : interdiction de vendre des paquets de moins de 19 cigarettes, interdiction de faire de la publicité en faveur du papier à cigarette, obligation pour les écoles d'informer les jeunes sur les méfaits du tabagisme, etc.

Le décret du 15 novembre 2006 interdit de fumer dans toute l'enceinte (y compris les endroits ouverts comme les cours ou les préaux) des écoles, collèges et lycées publics et privés, ainsi que des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs.

Dans tous ces lieux, l'interdiction de fumer est rappelée par une signalisation apparente.

Où trouver des outils de prévention du tabagisme ?

L'Inpes a développé deux outils sur lesquels on peut s'appuyer pour organiser des activités de prévention du tabagisme auprès des jeunes. Il s'agit de Léa et l'air, pour les enfants de 8 à 10 ans, et de Libre comme l'air, pour les adolescents du collège. Ces deux outils sont peuvent être commandés sur le site de l'Inpes : www.inpes.sante.fr

En dehors de ces deux outils, il est possible de consulter la pédagogthèque de l'Inpes qui propose tout un ensemble de références d'outils (description, analyse et coordonnées des diffuseurs) au service des professionnels de l'éducation pour la santé et du secteur socio-éducatif : à partir de la page d'accueil du site www.inpes.sante.fr, aller dans la rubrique « Espace réseau », puis « La pédagogthèque ».

Enfin, l'Inpes a développé un site internet (www.toxic-corp.fr), destiné aux jeunes eux-mêmes.

Pour en savoir plus :

Les solutions pour arrêter de fumer

Dépliant Inpes, réf 220-06 170-DE

J'arrête de fumer.

Des méthodes pour y parvenir

Guide pratique Inpes, réf 220-06 072-B

Tabac Info Service vous aide à arrêter de fumer.

www.tabac-info-service.fr

Tabac Info Service

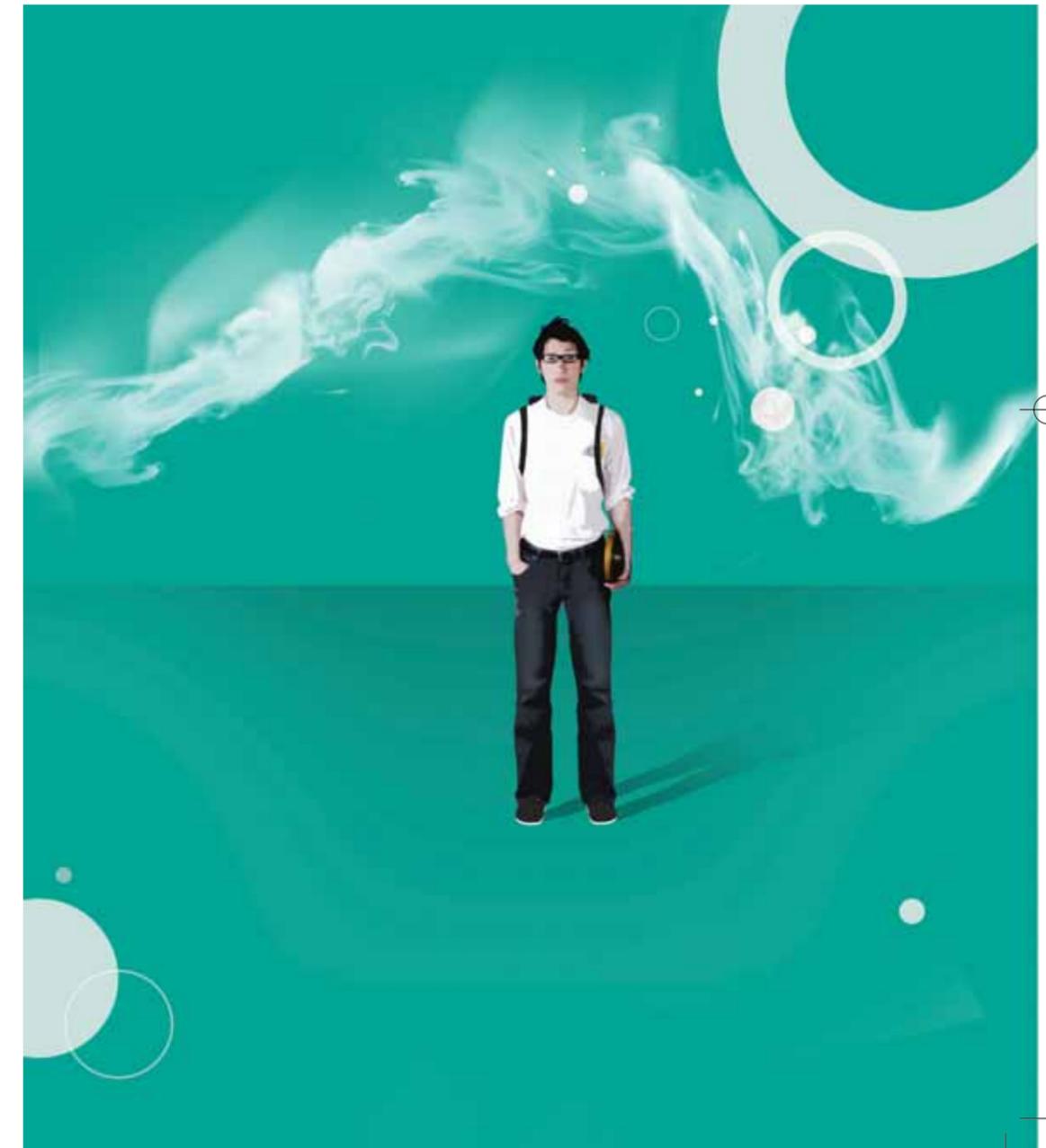
Tél. 0 825 309 310

→ 8h-20h, du lundi au samedi 0,13 €/min

Réalisé en collaboration avec l'Office Français de prévention du Tabagisme (OFT)



Aider les adolescents à ne pas fumer



Pourquoi les jeunes sont-ils attirés par la cigarette ?

Les méfaits du tabagisme restent éloignés des préoccupations des jeunes qui vivent au temps présent et ne se sentent pas concernés par la maladie ou la mort. Cette attitude est renforcée par le fait que la cigarette est un moyen de se sentir adulte, de rencontrer les autres plus facilement, de séduire, de tester l'autorité, de s'affirmer auprès de leurs camarades, d'acquérir une place dans un groupe, etc. Elle peut aussi être un défi aux interdits imposés par les parents (« *Je fume si je veux !* »). Il ne faut donc pas oublier que les arguments habituellement invoqués (la santé, par exemple) ne suffiront pas à convaincre un jeune de ne pas fumer.

Certains adolescents peuvent adopter une posture « moralisante », condamner vigoureusement le tabac, l'alcool ou les drogues, juger sévèrement les fumeurs ou les alcooliques. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne deviendront pas eux-mêmes consommateurs de ces substances. La prétention à exercer une certaine maîtrise de soi et de son environnement est l'une des caractéristiques de l'adolescence. Davantage encore que les autres usagers, les jeunes sont persuadés de tout contrôler, notamment leur consommation de tabac (« *J'arrête quand je veux !* »).

À partir de quel âge peut-on parler du tabac à ses enfants ?

Les parents peuvent aborder la question du tabac avec leurs enfants à partir de 8 ou 9 ans. Mais il n'y a pas de règles valables pour tous. Ce qui compte avant tout, c'est d'avoir une attitude ouverte et de signifier clairement à l'enfant que ses parents sont prêts à en parler avec lui à tout moment s'il le désire.

Comment parler du tabac ?

Bien loin d'« interdire pour interdire », il s'agit avant tout de dialoguer avec ses enfants : l'autorité, dans ce domaine, doit surtout s'exercer dans le dialogue. C'est pourquoi il est important d'instaurer un climat de confiance qui permette d'aborder les sujets qui préoccupent les jeunes. Ces derniers se sentiront ainsi plus à l'aise pour poser librement des questions et seront sans doute plus réceptifs à d'éventuels conseils (sur le tabac mais aussi sur leur scolarité, le sport, leurs relations amicales ou amoureuses...). Même si les adolescents manifestent parfois une volonté de s'opposer à l'autorité ou au discours moral, ils ont besoin de repères afin de pouvoir orienter leurs choix. Grâce au dialogue, l'adolescent peut comprendre les dangers liés à certaines situations, comportements « expériences », même s'il ne les a pas encore vécus lui-même. Il est important de ne pas minimiser ses difficultés et de saisir les occasions de le féliciter ou de l'encourager sur ses choix. Et au-delà des informations qu'on peut lui donner sur le tabac, il s'agit surtout de s'interroger avec lui sur les raisons qui l'ont amené à fumer et de chercher à développer ses propres ressources.

Que faire si son enfant fume ?

- Essayer de maintenir l'interdit à la maison et d'en expliquer la raison. L'interdit limite les occasions de fumer et permet de retarder l'installation de la dépendance. Il pourra peut-être favoriser la décision d'arrêter de fumer.
 - Informer son enfant sur les aides possibles.
 - Lui proposer de consulter un médecin ou de prendre un rendez-vous dans une consultation spécialisée en tabacologie (liste des consultations disponibles sur le site de l'Office Français de prévention du Tabagisme, www.oft-asso.fr).
 - Voir avec lui combien il dépense en cigarettes et ce qu'il pourrait s'offrir pour la même somme, s'il arrêta de fumer.
- Et, bien sûr, maintenir le dialogue à tout prix.

Quels sont les traitements autorisés pour les adolescents ?

Certains substituts nicotiques sont indiqués chez les jeunes qui sont physiquement dépendants du tabac à partir de l'âge de 15 ans, les autres sont indiqués uniquement chez l'adulte. Il convient de demander conseil à son médecin et/ou son pharmacien qui connaissent les indications des différents produits.

Les médicaments tels que le bupropion LP et la varénicline sont indiqués uniquement chez l'adulte et sur prescription médicale.

Comment l'industrie du tabac agit-elle en direction des jeunes ?

Les jeunes sont une cible prioritaire pour les fabricants de cigarettes car ce sont eux qui assureront les profits de demain.

« Si les jeunes adultes ne fument pas, l'industrie périlitera, tout comme la faible natalité d'une population finit par en causer le déclin. » Diane Burrow de la société R.J Reynolds, 1984.

Pour attirer les jeunes, l'industrie a développé des stratégies de marketing très élaborées, dont la plupart sont aujourd'hui interdites en France :

- création de marques de vêtements (Marlboro Classics, par exemple) ou d'événements sportifs (Camel Trophy, Raid Gauloise, etc.) ;
- utilisation des stars pour faire valoir le produit ;
- distribution d'échantillons gratuits, organisation de jeux-concours, parrainage de soirées en boîte de nuit ;
- adaptation du design des paquets aux codes de communication des jeunes.